

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 22/06/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160620-lmc193357-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du lundi 20 juin 2016

POLITIQUE D02 SYSTÈMES D'INFORMATION**ACCORD DE MISE EN ŒUVRE ENTREPRISE ET ACCORD DE MISE EN ŒUVRE
POUR INFRASTRUCTURE PRINCIPALE À PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ MICROSOFT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de maintenir les licences acquises dans l'Accord Entreprise précédent concernant l'accès à l'infrastructure réseau Windows Server, la messagerie Exchange, l'outil de collaboration et de partage d'informations SharePoint ainsi que l'outil de télédistribution et de prise de main à distance sur les postes System Center Configuration Manager (SCCM), et ainsi de bénéficier des dernières versions des produits pendant toute la durée du nouvel Accord,
- d'acquérir les licences pour déployer des solutions de cryptage des données et de virtualisation des postes de travail, de messagerie instantanée et de visioconférence, de réseau social d'entreprise,
- de recourir, à ce titre, aux produits de la société Microsoft par l'intermédiaire de la société SHI International, titulaire du marché « Fourniture de logiciels » n° 2014-309.

Autorise en conséquence Monsieur le Président à signer :

- avec la société Microsoft un accord de « Mise en Œuvre Entreprise », et un accord de « Mise en œuvre Serveur et Cloud » tous deux d'une durée de trois ans, permettant de bénéficier du « tarif D » réservé aux collectivités, accord représenté par les formulaires ci-annexés intitulés « Formulaire de Signature du Programme » portant sur la fourniture, et la maintenance et la mise à jour associées de :
 - o 3 550 licences d'accès à l'infrastructure réseau Windows Server, à Windows Pro, à la messagerie Exchange, à l'outil collaboratif SharePoint et à l'outil de télédistribution et de prise de main à distance SCCM, à la messagerie instantanée Skype for Business, au réseau social d'entreprise Yammer (ces deux derniers points au travers de la licence « Microsoft office 365-plan E1 » ;

- des licences serveurs pour les produits Exchange (5 unités), SharePoint (1 unité), SQL Server (16 unités), GRC Dynamics (2 unités) ;
- 3 350 licences d'accès utilisateurs GRC Dynamics et licences accessoires Dynamics associées.

Cet accord représente un coût annuel global de 643 118,64 € TTC (prix fermes sur 3 ans).

Dit que les acquisitions de logiciels seront imputées au chapitre 20, article 2051 du budget départemental.